

QUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
David TRIPON

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Association LA MARELLE

3 rue Louis Pasteur

29390 SCAËR

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31.12.2019

www.ouestconseils.bzh 



QUEST CONSEILS QUIMPER 3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex - Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : contactquimper@ouestconseils.fr
*Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes*

BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'association LA MARELLE,

▪ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA MARELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

▪ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

▪ **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant le paragraphe « événements postérieurs à la clôture de l'année 2019 ».

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère approprié des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A QUIMPER, le 22 mai 2020

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Florent MICHEL**



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	2 743.28	2 743.28		
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 893.58	4 893.58		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	43 461.08	10 552.59	32 908.49	35 082.49
	Installations techniques Matériel et outillage	59 059.82	48 969.72	10 090.10	14 743.48
	Autres immobilisations corporelles	79 883.86	73 686.49	6 197.37	10 660.04
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 120.00		2 120.00	2 120.00	
Total I	192 161.62	140 845.66	51 315.96	62 606.01	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	50 828.96		50 828.96	55 183.04
	Autres créances	46 446.48		46 446.48	58 243.96
	Valeurs mobilières de placement	20 000.00		20 000.00	45 000.00
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	140 439.90		140 439.90	76 147.74	
Charges constatées d'avance (3)	6 418.89		6 418.89	6 688.84	
Total III	264 134.23		264 134.23	241 263.58	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	456 295.85	140 845.66	315 450.19	303 869.59	

Quest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	143 949.20	143 949.20
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	57 551.30-	43 860.44-
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	47 649.54	13 690.86-
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports	1 250.00	6 250.00	
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	17 549.83	21 033.84	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	152 847.27	113 681.74	
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison		
	Provisions pour risques		3 538.00
	Provisions pour charges	47 591.99	41 032.99
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	8 676.00	8 550.00
Fonds dédiés sur autres ressources			
Total III	56 267.99	53 120.99	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	699.06	4 846.33
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 040.78	10 233.85
	Dettes fiscales et sociales	42 617.43	42 120.22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	17 896.62	30 315.99
Instruments de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	40 081.04	49 550.47
	Total IV	106 334.93	137 066.86
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	315 450.19	303 869.59	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

66 253.89

87 516.39

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23029
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	13 185.49		12 585.49		600.00	4.77
Production vendue de Biens et Services	155 839.48		145 247.65		10 591.83	7.29
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	510 778.87		500 986.43		9 792.44	1.95
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	11 842.95		15 000.25		3 157.30	21.05
Collectes						
Cotisations	6 176.00		6 323.34		147.34	2.33
Autres produits	107.57		7.90		99.67	NS
Total I	697 930.36		680 151.06		17 779.30	2.61
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	148 747.65		146 938.15		1 809.50	1.23
Impôts, taxes et versements assimilés	9 803.42		10 101.30		297.88	2.95
Salaires et traitements	384 386.91		395 583.51		11 196.60	2.83
Charges sociales	96 759.87		123 613.56		26 853.69	21.72
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 290.05		12 167.88		877.83	7.21
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	6 559.00		10 447.00		3 888.00	37.22
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	289.15		6.71		282.44	NS
Total II	657 836.05		698 858.11		41 022.06	5.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	40 094.31		18 707.05		58 801.36	314.33
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Quest Conseils Quimper
SA QUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex

Tel : 02 98 94 00 29 - Fax : 02 98 52 14 78

(1) Dont produits et charges d'exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	712.75		917.92		205.17	22.35
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	712.75		917.92		205.17	22.35
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	54.17		205.19		151.02	73.60
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	54.17		205.19		151.02	73.60
2. Résultat financier (V-VI)	658.58		712.73		54.15	7.60
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 752.89		17 994.32		58 747.21	326.48
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 083.34		4 248.63		2 165.29	50.96
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 417.01		5 854.93		437.92	7.48
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	7 500.35		10 103.56		2 603.21	25.77
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	477.70		2 250.10		1 772.40	78.77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	477.70		2 250.10		1 772.40	78.77
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 022.65		7 853.46		830.81	10.58
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	706 143.46		691 172.54		14 970.92	2.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	658 367.92		701 313.40		42 945.48	6.12
Solde intermédiaire	47 775.54		10 140.86		57 916.40	571.12
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	8 550.00		1 450.00		7 100.00	489.66
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	8 676.00		5 000.00		3 676.00	73.52
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	47 649.54		13 690.86		61 340.40	448.04

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
 3 Allée François Bazin
 CS 23023
 29334 QUIMPER Cedex
 Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	2 743		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	4 894		
Constructions sur sol propre		43 461		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		59 060		
Matériel de transport		37 612		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		42 272		
	TOTAL	182 405		
Prêts, autres immobilisations financières		2 120		
	TOTAL	2 120		
	TOTAL GENERAL	192 162		

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			2 743	2 743
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			4 894	4 894
Constructions sur sol propre				43 461	43 461
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				59 060	59 060
Matériel de transport				37 612	37 612
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				42 272	42 272
	TOTAL			182 405	182 405
Prêts, autres immobilisations financières				2 120	2 120
	TOTAL			2 120	2 120
	TOTAL GENERAL			192 162	192 162

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	2 743			2 743
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	4 894			4 894
Constructions sur sol propre		8 379	2 174		10 553
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		44 316	4 653		48 970
Matériel de transport		29 802	3 285		33 087
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		39 421	1 178		40 599
	TOTAL	121 919	11 290		133 209
	TOTAL GENERAL	129 556	11 290		140 846

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	2 174				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 653				
Matériel de transport	3 285				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 178				
	TOTAL	11 290			
	TOTAL GENERAL	11 290			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	3 538		3 538		
Pensions et obligations similaires	41 033	6 559			47 592
	TOTAL	6 559	3 538		47 592
	TOTAL GENERAL	6 559	3 538		47 592
Dont dotations et reprises d'exploitation		15 235	3 538		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 120	2 120	
Autres créances clients	50 829	50 829	
Débiteurs divers	46 446	46 446	
Charges constatées d'avance	6 419	6 419	
TOTAL	105 814	105 814	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1	1		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	698	698		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 041	5 041		
Personnel et comptes rattachés	25 703	25 703		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 761	16 761		
Autres impôts taxes et assimilés	153	153		
Autres dettes	17 897	17 897		
Produits constatés d'avance	40 081	40 081		
TOTAL	106 335	106 335		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 144			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	45 049
Total	45 049

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Autres dettes	12 259
Total	12 260

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		6 419
Total		6 419
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		40 081
Total		40 081

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition de personnel : 83 215 €

Frais de personnel technique forfait 25h : 1 575.00 €

Frais divers de personnel : 15 372.00 €

Frais FRMJC Poste de directeur : 66 268.00 €

Mise à disposition gratuite de biens : 68 684 €

Electricité : 32 126 €

Eau : 2 211 €

Fournitures diverses : 10 284 €

Mises à disposition de locaux : 22 455 €

Maintenance : 446 €

Frais de Télécommunication : 351 €

Redevance ordures ménagères : 811 €

La valorisation du bénévolat est effectuée suivant le bareme suivant :

- Fonction Animateur : 14.04 €/heure (y compris charges patronales).

Le nombre d'heures effectuées est de 2 480.

- Fonction Dirigeant (Bénévoles administrateurs) : 42.13 €/heure (y compris charges patronales).

Le nombre d'heures effectuées est de 662.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 780 euros et correspond au contrôle légal des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La dotation au 31-12-2019 est de 6 559€.